

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/07/2026

Délibération N°54/2026

OBJET : Validation de la proposition d'INGEPRO pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la RD 987 – Secteur de La Garde (Clermain)

Délibération N°55/2026

OBJET : Renouvellement de l'éclairage public vétuste – Validation du projet du SYDESL

Le registre des délibérations est consultable en mairie



Affiché le 17/07/2026



DELIBERATION N°54/2026

Le jeudi seize juillet deux mille vingt-six à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de David SOUFFLOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Étaient présents : David SOUFFLOT, Jérôme BÉQUIN, Amélie MARC, Franck BOUCAUD, Arnaud DENOJEAN, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Bernard PETIT, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, Lydie TREMEAUD, Jean PIÉBOURG, Adeline XAVIER, Coralie COURTOIS.

Étaient absents :

Étaient excusés : Joris GUERIN, Catherine VAIRON, Raphaël CHARNAY.

Procurations : Catherine VAIRON à Jean PIÉBOURG, Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Adeline XAVIER

OBJET : Validation de la proposition d'INGEPRO pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la RD 987 – Secteur de La Garde (Clermain)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2122-8 ;

Vu la proposition technique et financière transmise par le bureau d'études INGEPRO en date du 8 juin 2026 pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la RD 987 – Route de Sainte-Cécile, au lieu-dit « La Garde » ;

Considérant que le Département de Saône-et-Loire prévoit la réfection de la chaussée de la RD 987 et qu'il est opportun que la commune mène une réflexion globale sur les aménagements relevant de sa compétence ;

Considérant que cette étude a pour objet d'analyser les fonctionnalités du site, d'étudier les cheminements piétons, la sécurisation des accès, le stationnement, le traitement de l'entrée de bourg et les aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules ;

Considérant que la proposition d'INGEPRO comprend un relevé topographique, une analyse des enjeux et un diagnostic, une esquisse d'aménagement ainsi qu'une approche financière des scénarios proposés ;

Considérant que le montant de cette prestation est fixé à 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du bureau d'études INGEPRO pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la RD 987 – Route de Sainte-Cécile, au lieu-dit « La Garde », pour un montant de 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC ;
- **DIT** que cette mission constitue une étude préalable destinée à éclairer les choix de la commune et n'emporte aucune décision quant à la réalisation des travaux, laquelle fera, le cas échéant, l'objet d'une délibération ultérieure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat, l'acte d'engagement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, David SOUFFLOT

La secrétaire de séance, Adeline XAVIER



DELIBERATION N°55/2026

Le jeudi seize juillet deux mille vingt-six à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de David SOUFFLOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Étaient présents : David SOUFFLOT, Jérôme BÉQUIN, Amélie MARC, Franck BOUCAUD, Arnaud DENOJEAN, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Bernard PETIT, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, Lydie TREMEAUD, Jean PIÉBOURG, Adeline XAVIER, Coralie COURTOIS.

Étaient absents :

Étaient excusés : Joris GUERIN, Catherine VAIRON, Raphaël CHARNAY.

Procurations : Catherine VAIRON à Jean PIÉBOURG, Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Adeline XAVIER

OBJET : Renouvellement de l'éclairage public vétuste – Validation du projet du SYDESL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL) ;

Vu la proposition technique et financière transmise par le SYDESL relative au renouvellement des luminaires vétustes sur le territoire communal (affaire n° 134111) ;

Considérant que le SYDESL a établi une estimation des travaux pour un montant total de 36 198,76 € HT, comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre ;

Considérant que, conformément au règlement d'intervention du SYDESL, la participation prévisionnelle de la commune est estimée à 12 123,99 € HT, le solde étant pris en charge par le SYDESL ;

Considérant que ces travaux permettront de moderniser le réseau d'éclairage public, d'améliorer la sécurité des usagers, de réduire les consommations énergétiques ainsi que les coûts de maintenance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement des équipements vétustes d'éclairage public présenté par le SYDESL dans le cadre de l'affaire n° 134111.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, faisant apparaître une participation communale estimée à 12 123,99 € HT, étant précisé que le montant définitif sera arrêté après établissement du décompte définitif des travaux par le SYDESL.
- **SOLLICITE** auprès du SYDESL un règlement de la participation communale par échéancier sur cinq (5) années, selon les modalités qui seront arrêtées par le Syndicat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, David SOUFFLOT

La secrétaire de séance, Adeline XAVIER